Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213503055-20260220-261102_04-DE

Mairie
6 rue de la mairie
35380 Saint Péran
02.99.06.86.91
mairie-saint-peran@wanadoo.fr

Extrait du registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 11 février 2026

Nb conseillers **En exercice :** **Présents :** **Votants :**	 **10** **6** **6**	L'an deux mil vingt-six, le onze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Péran s'est réuni sous la présidence d'Isabelle GOVEN, Maire.

Présents	Isabelle GOVEN, Maire Éric THOMAS, Estelle GUILMAIN, Antoine BERHAULT, Patrick BOURDAIS, Ronan RIOU.
Absents	Christopher LEGIGAN, Gildas MEREL, Franck LESAGE, Christophe PANNETIER.
Procurations	/
Secrétaire :	Isabelle GOVEN
Convocation :	05/02/2026

260211_04	**Digue du Trécouet : Projet de convention de partenariat pour l'entretien paysager et hydraulique**

Monsieur Ronan RIOU, présente un rapport sur l'évolution du dossier du Trécouet suite à la réunion du 28/01/2026 avec la commune de Plélan-le-Grand. Pour rappel, en 1999 la digue a rompu et des travaux ont été effectués en 2012. À l'issue, une convention entre les deux communes et le propriétaire devait être signée.
La récente requalification de l'étang en « classe C » instaure des contrôles supplémentaires et un entretien plus régulier et relance le besoin d'une convention tripartite.

La commune de Plélan-le-Grand propose une convention avec une clé de répartition à hauteur de 25% pour Saint-Péran.

Après échange, avec 1 abstention et 5 votes POUR, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire signer la convention.

A Saint-Péran le 20 février 2026
Isabelle GOVEN, Maire

MAIRIE DE SAINT-PERAN
(Ille-et-Vilaine)